

Le Cerf connaîtra une nouvelle vie

Longtemps voué à la démolition en raison du projet d'amélioration de la liaison Romont-Vaulruz, le Café du Cerf, à Vuisternens-devant-Romont, pourrait finalement rouvrir ses portes.

FRANÇOIS PHARISA

VUISTERNENS-DEVANT-ROMONT.

Nouveau rebondissement dans une affaire qui n'en manque pas. André Deillon, le propriétaire du Café du Cerf, l'a annoncé mardi à *La Gruyère*, il ne compte pas se battre jusque devant le Tribunal fédéral pour obtenir la démolition du bâtiment. Il se soumet ainsi à la décision du Tribunal cantonal (TC), qui a admis le recours de Pro Fribourg, association de défense du patrimoine, souhaitant protéger cette bâtisse de 1835 et listée en valeur B au recensement des Biens culturels. Et le canton fait de même, assure Corinne Rebetez, porte-parole de la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions (DAEC).

Pas de démolition donc, et même une réouverture en prime. «Ce café sera à nouveau exploité dès ce printemps», lance André Deillon, dont le ton de la voix oscille entre l'agacement et la détermination. Un nouveau locataire a même déjà été trouvé. «Le contrat a été signé il y a quelques jours, tout a été très vite, je ne voulais pas que ce bâtiment reste vide», explique-t-il, ne désirant pas dévoiler le nom du prochain ténancier.

Pour rappel, le Café du Cerf avait dû fermer ses portes le 19 octobre 2013, victime du projet d'amélioration de l'axe routier Romont-Vaulruz. Celui-ci prévoyait la destruction du



Fermé en octobre 2013, le Café du Cerf pourrait, contre toute attente, rouvrir ce printemps. RÉGINE GAPANY

bâtiment, validée par le Service des biens culturels et la préfecture, afin de réaménager le village de l'église.

Le refaire comme avant

«Nous assainirons tout de même ce carrefour, mais sans élargir la chaussée», reprend Corinne Rebetez, de la DAEC, qui confirme que le canton ne rachètera pas la parcelle accueillant le Cerf à son propriétaire, comme initialement prévu. «J'avais accepté de vendre à l'Etat pour une bouchée de

pain, pour éviter que la variante dite du Mulet, qui contournait Vuisternens-devant-Romont ne se réalise. Elle aurait tué le centre du village», réagit André Deillon. Une variante qu'il avait d'ailleurs contribué à bloquer, en menant à bien un projet de construction de deux immeubles sur l'emplacement du tracé. «Au final, en ne démolissant pas le Cerf, nous avons manqué une occasion de fluidifier le trafic entre Romont et Vaulruz, où passent plus de 8000 véhicules par jour», souligne-t-il.

Pour revivre, le Café du Cerf aura toutefois besoin d'un important lifting. Dans son arrêt rendu le 10 octobre (*La Gruyère* du 15 octobre), le TC assurait que le bâtiment nécessite «des travaux d'entretien non négligeables». Pas de quoi faire peur pour autant à son propriétaire. «Je ferai les transformations qu'il faudra dans les règles de l'art.» Il dit souhaiter en faire un lieu d'accueil pour les gens du village et ceux de passage. Comme avant. «Sauf que le nom changera peut-être.» ■